



BILAN de l'année 2020-2021

Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF)

Présentation

La Ville de Paris a créé l'**Observatoire Parisien des violences faites aux femmes (OPVF)** en novembre 2014. C'est un espace collectif permettant le travail en réseau entre tous les acteurs et actrices de la ville, les institutions et les associations. Son but est de révéler l'**ampleur du phénomène** et d'aider à agir de manière opérationnelle pour y mettre fin.

Il permet d'élaborer une véritable **politique de lutte** contre les violences faites aux femmes à Paris et à renforcer la **cohérence** avec les partenaires concernés. Il agit pour **rendre visible** les violences, leurs mécanismes et le parcours des victimes afin de dégager des pistes d'actions utiles à la construction d'une politique publique efficace.

En partenariat avec les institutions (Préfecture, Police et Justice) ainsi que les expert·es et les associations spécialisées, l'*Observatoire Parisien des violences faites aux femmes (OPVF)* développe :

- **Un diagnostic actualisé** et partagé des violences et le développement du **travail en réseaux** locaux prenant appui sur la contractualisation entre les acteurs·rices (*Contrat parisien de prévention et de sécurité, Schéma d'aide aux victimes, Schéma départemental santé*),
- **La prévention des violences** par l'information du public (*notamment à l'occasion du 25 novembre*),
- **Le développement des compétences** professionnelles par la formation des acteurs et actrices (*agent·es de travail social, agent·es d'accueil des mairies d'arrondissement, correspondant·es de nuit, etc.*).

Comme chaque année, l'OPVF présente ici son bilan d'activités.

Service Egalité Intégration Inclusion (SEII)
Direction Démocratie des Citoyen·nes et des territoires (DDCT)

Sommaire du bilan

En 2020 et 2021, l'OPVF a poursuivi son travail de fond sur ses 4 volets d'actions pérennes.

A. Axes de travail thématique

1. L'hébergement et le logement
2. Les jeunes femmes face aux violences
3. Les enfants co-victimes

C. Coordination et formation

1. Le plan de formation des acteur·rices
2. Les réseaux d'aide aux victimes et les réseaux violences conjugales
3. Les publications pour le public et les professionnel·les

B. Mise en œuvre de dispositifs

1. Le grave danger : le TGD (Téléprotection Grave Danger)
2. La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales
3. Les consultations psychotrauma
4. La Maison des femmes de l'AP-HP
5. Le protocole main-courante
6. Le protocole féminicide/ homicide conjugal

D. Visibilité

La campagne du 25 novembre

Beaucoup de ces travaux sont conduits en articulation avec le **Schéma d'aide aux victimes de Paris**.

L'actualité 2020/2021

La pandémie recule

Malgré la pandémie, la Ville de Paris et ses partenaires ont continué de développer des actions spécifiques pour lutter contre les violences faites aux femmes, répondre aux besoins des victimes et adapter au mieux les modes d'accueil et d'accompagnement (*voir le bilan « spécial confinement » paru en 2020*).

Ouverture de la Maison des femmes de l'AP-HP

Le 17 novembre 2021 avait lieu l'inauguration de la Maison des femmes du site Bichat, qui s'en est suivie de l'ouverture de deux autres structures à La Pitié Salpêtrière et à Hôtel Dieu. Elles proposent une prise en charge globale et pluridisciplinaire, médicale, psychologique, sociale et juridique des femmes subissant des violences. Cette prise en charge s'inscrit dans un parcours d'accompagnement personnalisé selon les besoins des femmes et de leur rythme. La Ville de Paris coordonne et soutien les permanences sociales au sein de ces structures.

Inauguration de la Place en hommage aux femmes victimes de violences

Le 25 novembre 2021, Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, Laurence Patrice, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la mémoire et du monde combattant et Jérôme Coumet, Maire du 13e arrondissement ont inauguré, la Place en hommage aux femmes victimes de violences, nouvelle dénomination attribuée à une partie de la rue Berbier du Mets dans le 13e arrondissement.

Lancement du Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) violences conjugales

Le 25 novembre 2021 s'est tenu la première réunion plénière pour le lancement du CLAV portant sur la thématique des violences conjugales. Cette instance est co-pilotée par la Préfecture de la Région et de Paris, la Procureure de la République de Paris, la Préfecture de police de Paris et la Ville de Paris, représentée par Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Le CLAV est un dispositif opérationnel permettant de mieux coordonner les acteur·rices et l'action publique de lutte contre les violences conjugales en s'appuyant sur les travaux déjà conduits par les différents réseaux et instances existantes.

A. Axes de travail thématiques

1. L'hébergement et le logement

Pour les situations d'urgence deux dispositifs sont identifiés : le **CHU-le PHARE** (Esperem) avec 27 places et le **partenariat HAFB-Samu Social** qui a permis la mise en sécurité de 157 femmes et 95 enfants en 2021 (*en 2020 : 140 femmes et 123 enfants*).

Les structures d'hébergement dédiées

En 2020, **208 places d'hébergement sont disponibles** en accueil spécialisé face aux violences faites aux femmes en urgence et en stabilisation/insertion. Par ailleurs, s'ajoute à ces hébergements, **56 places en résidence sociale** avec un accompagnement spécifique à Paris (*voir dans l'État des lieux 2021*).

Mais ce nombre de places confondues (CHU, CHRS, résidence sociale) est très largement insuffisant au regard de la demande actuelle que les travailleuses et travailleurs sociaux reçoivent quotidiennement. C'est pourquoi la Ville de Paris poursuit trois nouveaux projets sont en cours, une pension de famille de 30 places et 50 places d'urgence destinées à des jeunes femmes 18-25 ans dans le 10e arrdt, une résidence sociale et une pension de famille d'un total de 35 places dans le 12e arrdt et un projet de résidence sociale de 19 logements dans le 20e.

En parallèle de ces lieux dédiés aux victimes, ces dernières peuvent être orientées vers des CHRS pour toutes les femmes. Ces structures repèrent de plus en plus de femmes qui ont fui des violences, même si le motif d'entrée n'est pas forcément les violences : citons **les CHRS du pôle Joséphine Baker de la DSOL**, le CHRS Pauline Roland, le CHRS Charonne, le CHU Crimée et le CHRS-CHU Stendhal qui accueille des jeunes majeur-es isolé-es. Plusieurs associations, qui gèrent aussi des CHU-CHRS Femmes, rencontrent des situations similaires (CHU Plurielles, Paris Championnet, CHS Cœur de Femmes).

Renforcement des solutions d'hébergement pour les auteurs de violences

En complément, la Ville a soutenu avec l'État la prise en charge des auteurs présumés de violences conjugales avec la création de **8 nouvelles places en CHRS** en période de confinement, passant le dispositif existant à **11 places**. En 2021, **23 personnes** ayant un contrôle judiciaire ont intégré ce dispositif. Cette prise en charge permet d'éviter les situations d'errance, de prévenir de la récidive (respect du contrôle judiciaire de l'ensemble des auteur·rices présumé·es et peu de reprise de vie commune après l'audience).

Grille de cotation pour les demandes de logements sociaux

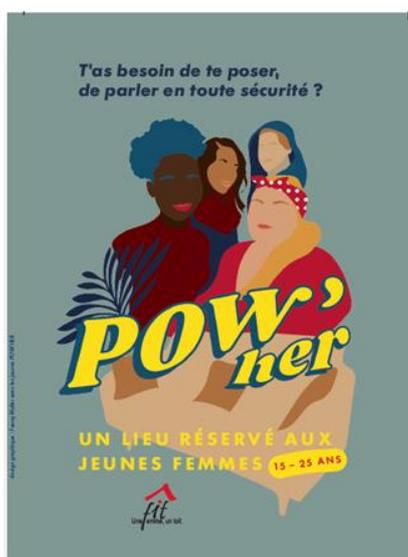
La **surpondération** est de 18 points (au lieu de 12 auparavant) en cas de *violences familiales*, sur présentation de justificatifs (main courante ou dépôt de plainte). « L'événement grave » est un événement d'une extrême gravité, en lien avec le logement occupé et portant actuellement atteinte à l'intégrité physique et/ou psychologique de l'un·e ou des occupant·es, qui nécessite un relogement urgent (temporaire ou pérenne), par exemple des violences physiques et psychologiques très graves et avérées. L'événement grave donne des points supplémentaires (30 points) au terme d'une procédure spécifique.

Le nombre de relogement pour des victimes de violences familiales a fortement augmenté : il est passé de **89 femmes victimes en 2016 à 224 en 2021** (*Voir l'État des lieux 2021*).

Cette évolution va de pair avec la formation constante des conseiller·es logement de la Direction du logement et de l'habitat (DLH) de la Ville de Paris, et avec la vigilance des commissions d'attribution, pour rendre effective la grille de cotation. Une réforme de la cotation de la demande de logement social, harmonisée à l'ensemble du territoire parisien est en cours.

2. Les jeunes femmes face aux violences

Le 31 août 2019, s'est ouvert la structure POW'HER à Bagnole, le premier accueil de jour pour jeunes femmes 15-25 ans victimes de violences sexistes et sexuelles, géré par l'association FIT, une Femme, un Toit, issue d'un partenariat inédit entre les deux Observatoires des violences faites aux femmes de Paris et la Seine-Saint-Denis, la Ville de Bagnole et l'État. Après une phase expérimentale qui a duré jusqu'au 31 mars 2022, la structure est en cours de pérennisation.



Durant ces trois années d'expérimentation, **350 jeunes femmes** ont été accueillies au sein du LAO. Les parisiennes représentent 30% de la file active. La majorité des jeunes femmes cumulent en moyenne deux violences dans leurs parcours, exercées par deux agresseurs différents. La moyenne d'âge des bénéficiaires est de **20 ans**.

L'équipe réalise un accompagnement individuel autour de la sortie des violences et travaille en complémentarité avec les structures de droit commun sur les autres démarches (services sociaux, scolaires, centre de santé, etc.). Le LAO POW'HER propose aussi un soutien aux professionnel·les qui peuvent nécessiter une expertise face à une situation (EPJ, club de prévention, missions locales etc.). Des temps collectifs sont proposés aux jeunes femmes autour d'activités de sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes, de l'accès aux droits, ou encore la mise en place de projets par les jeunes femmes.

Depuis la création du LAO, l'équipe s'est étoffée et est maintenant composée de **trois éducatrices spécialisées** ; en effet, l'objectif initial en terme de nombre de jeunes femmes suivies a été dépassé, il a donc fallu augmenter le nombre de professionnelles pour les accueillir. Plusieurs intervenantes

extérieures viennent y faire des permanences : une psychologue, une conseillère conjugale et familiale, une juriste, une avocate et une conseillère en développement personnel et professionnel.

Le 31 mars 2022 s'est tenu le CSO de fin d'expérimentation, en présence d'**Hélène Bidard**, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire ; tous-tes les partenaires ont confirmé la nécessité de pérenniser cette structure.

Malgré le contexte sanitaire mouvant de ces deux dernières années, l'équipe du LAO POW'HER a maintenu son activité ; depuis décembre 2020, et pour répondre à un besoin de mise en sécurité et d'hébergement exprimé par 75% des jeunes femmes reçues au LAO, un dispositif a été créé, sous la forme d'un Centre d'Hébergement d'Urgence de **49 places**.

Pour faire face à des demandes croissantes, l'équipe du LAO prévoit de proposer des accueils collectifs, ce qui permettra de répondre favorablement à toutes les demandes, et de faire une première évaluation afin d'orienter vers les suivis individuels les jeunes femmes qui en ont besoin le plus immédiatement. Cela se fera grâce à la présence supplémentaire d'une conseillère conjugale et familiale, à mi-temps.

De nouvelles permanences vont se tenir au LAO. Un·e médecin interviendra une demi-journée par semaine, afin de faciliter l'accès aux soins des jeunes femmes accompagnées ; des ostéopathes bénévoles viendront proposer des séances à quatre mains pour une prise en charge sur le long terme ; une permanence « plainte » sera organisée en concertation avec les services de police ; la présence d'assistant·es de service social et d'éducateur·rices de l'ASE venant de Paris et de la Seine-Saint-Denis est un souhait fort des équipes de la structure.

D'autre part, l'équipe est actuellement confrontée au manque de dispositifs existants pour l'accompagnement psychologique / psycho traumatique. Face aux moments de crises qu'elles traversent

souvent, la prise en charge en ambulatoire se révèle souvent insuffisante, et pour autant elle ne relève pas non plus d'une hospitalisation en psychiatrie. Il nous manque des dispositifs intermédiaires, type maisons de repos, qui permettraient une prise en charge suffisamment contenante et sécurisante, le temps qu'elles traversent la période de crise liée aux violences subies.

3. Les enfants co-victimes

L'OPVF s'investit depuis sa création sur la question des enfants co-victimes de violences conjugales. En 2021/2021, l'OPVF a accompagné la progression d'un groupe de travail dans le 20^e arrondissement.

Ainsi, **une formation** a été mise au point pour **Accompagner les enfants co-victimes de violences conjugales**. Le but est d'approfondir la compréhension de l'impact des violences sur les enfants, adapter la posture professionnelle pour leur accueil et leur écoute spécifique, comprendre les enjeux de la parentalité dans un contexte de violences conjugales et pouvoir proposer des soutiens adéquats et sécurisants. La formation est intégrée depuis 2021 au **catalogue FMCR de la DSOL (ex-DASES)**. Elle concerne les agent·es de la sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance (SDPPE). Elle a été bâtie spécifiquement en corrélation avec les métiers de l'ASE.

Une mallette pédagogique pour des actions de prévention auprès des enfants et des familles.

Le groupe de travail a créé une **mallette pour réaliser des animations** autour de l'égalité filles-garçons et la prévention des violences conjugales. La mallette contient 7 supports différents : des jeux, des affichettes sur les émotions, un livret sur la santé des enfants exposés aux violences et des plaquettes du défenseur des droits. Ils peuvent être utilisés avec les parents et/ou les enfants pour faciliter les échanges et réflexions autour de la prévention des violences. L'objectif est de la partager avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des centres sociaux, et autres partenaires, et favoriser la prévention sur le territoire.

Cette mallette a ainsi été présentée avec succès lors du forum organisé le 1^{er} février dans le 20^e arrondissement.



B. Mise en œuvre de dispositifs

1. Le TGD (Téléprotection Grave Danger)

Depuis 2012, la Ville coordonne et cofinance le dispositif d'alerte « Téléassistance Grave Danger » (TGD) qui met à la disposition des victimes de violences conjugales, après décision du Procureur de la République, un téléphone portable leur assurant l'intervention rapide des services de police, ainsi qu'un suivi au long court dispensé par le CIDFF.

Rappel : Le dispositif procure, outre une intervention rapide des services de Police quand c'est nécessaire, une réassurance, une écoute, une prise en considération de sa situation juridique, sociale, professionnelle et psychologique. Le téléphone portable a également permis de réduire les contacts de la victime avec son agresseur. Il procure à sa bénéficiaire un sentiment de sécurité en lui indiquant que sa situation au regard du danger qu'elle court a été prise en compte par la Justice. Ce « temps protégé » procure une sécurité qui est un atout très important dans le parcours de sortie des violences.

50 TGD sont actuellement en service, dans le cadre du marché national (Ministère de la Justice), soit une augmentation de 10 TGD en 2021. Au vu de la montée en puissance du dispositif, il est prévu **60 TGD en 2022**.

La plupart des femmes accompagnées ont trouvé, grâce au **CIDFF de Paris** (association en charge des évaluations et des suivis des femmes victimes), des portes de sortie des violences et des solutions aux divers problèmes annexes qu'elles ont rencontrées (santé, emploi, logement, enfants...).

L'OPVF coordonne le Comité de pilotage du dispositif qui se tient toutes les 8 semaines et réalise le bilan du dispositif qui est présenté chaque année au Comité stratégique.

Les chiffres du bilan annuel du TGD ont été présentés en Comité d'orientation en mai 2021 (voir une synthèse des chiffres dans l'État des lieux 2021).

2. La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales

Rappel : La MAP permet, sur décision du juge aux affaires familiales (JAF), un exercice du droit de visite et un accompagnement protégé de l'enfant par un adulte-tiers, sans qu'il y ait de contact entre les deux parents, lors des déplacements entre les domiciles des parents, dans un cadre sécurisé et protecteur pour l'enfant.

La Ville de Paris (Observatoire parisien des violences faites aux femmes et DSOL), le Parquet, la Cour d'appel, la CAF (Mission parentalité) et la Préfecture de Paris (Service Droits des femmes et égalité) ont décidé en **janvier 2017**, de mettre en place la MAP (mesure d'accompagnement protégé des enfants). Ce dispositif expérimental a démarré en **2018** pour une durée d'un an et a fait l'objet d'une évaluation au terme d'une année de fonctionnement (rappel : en **2019**, 15 MAP prononcées par des juges aux affaires familiales (JAF), 8 MAP exercées. Au total, 17 enfants âgés de 2 à 13 ans ont été accompagnés). Suite à la défection de l'association Ceraf-Solidarité, il a été décidé de reconduire l'expérimentation avec l'Espace de rencontre de l'association Jean Cotxet en **2020** (appel à projet).

Le Comité stratégique de la MAP s'est tenu le **9 décembre 2021**, en présence des partenaires. **12 MAP prescrites** sur un objectif de 17, et seulement 5 mises en œuvre. Les motifs de non mise en œuvre (en 1er lieu la pandémie au COVID 19, mais aussi des enfants trop petits, un périmètre hors Paris) montrent que les informations sur la MAP doivent encore être rappelées aux JAF. À ce jour (7 juin 2022), **19 MAP** ont été réalisées en 2021/2022 dont 7 sont en cours.

La **FORMATION** a été développée : la formation des **personnes accompagnatrices** (des éducateur-trices de l'association J. Cotxet) ; celle des **avocat.es**, en lien avec le Barreau de Paris : en 2021, **130 avocat.es** ont été formé-es (sur les 7 000 avocat.es en droit de la famille à Paris). Enfin, la formation/sensibilisation des professionnel·les du travail social et de la protection de l'enfance (DASES et CASVP) doit être poursuivie.

Enfin, la question du positionnement du dispositif se pose car à la frontière entre « protection de l'enfance », « soutien à la parentalité » et « prévention des violences faites aux femmes » ce qui en fait

un dispositif complexe dont l'objectif final peut se décliner ainsi : « **protéger la mère, c'est protéger l'enfant** ».

3. Les consultations psychotrauma face aux impacts physiques et psychologiques

Les violences faites aux femmes et notamment les violences conjugales génèrent **des troubles psycho-traumatiques** qui nécessitent une prise en charge. En effet, ces violences, physiques et psychiques, ont des conséquences sur la santé des femmes qui en sont victimes : somatiques mais aussi psychologiques, avec une fréquence augmentée de nombreuses maladies, de dépressions et de tentatives de suicide. **Le stress post traumatique et la mémoire traumatique** peuvent également conduire à des comportements incohérents ou dissociés, sans pour autant que la victime en identifie les causes réelles et profondes. Le repérage de ces antécédents traumatiques est donc particulièrement important dans la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes et de leurs enfants co-victimes.

Un dispositif d'accompagnement psychologique de femmes victimes de violences a été mis en place en 2018, par la sous-direction de la santé (DASES), en partenariat avec l'Institut de victimologie. Parmi les publics prioritaires, on trouve les femmes victimes de violences, violences sexuelles et/ou violences conjugales, ainsi que les enfants et adolescent·e·s suivi·e·s par l'ASE, victimes de violences ou co-victimes de violences de couple. Les femmes migrantes qui ont subi des violences dans le pays d'origine ou au cours du parcours migratoire, ou une fois arrivées en France, sont également ciblées.

Huit lieux ont fonctionné en 2020/2021 pour les consultations psychotrauma (centres de santé, centres médico-sociaux, centres de planification et d'éducation familiale, etc.), avec chacun une demie journée de permanence hebdomadaire. L'accès aux consultations se fait par l'orientation des médecins et du personnel soignant vers chaque centre concerné.

En 2021, **244 patient·es** (en 2020, **166 patient·es**) ont été vu·es au cours de **794 rendez-vous** qui ont été donnés dont **571 ont été honorés**. Plus de **60% des patient·es** consultent suite à des violences sexuelles ou intrafamiliales (dont conjugales). La demande est importante et bien identifiée aujourd'hui, l'offre insuffisante, ce qui se traduit par des délais d'attente assez longs.

Voir le détail des chiffres dans l'état des lieux des violences à Paris.

En 2022, suite à la création de la DSP (Direction de la santé publique) à la Ville de Paris, de nouvelles orientations vont être définies et mises en œuvre.

4. La Maison des femmes de l'AP-HP

La Maison des femmes de l'AP-HP s'est inspirée de la Maison des femmes implantée à Saint-Denis en s'adaptant au contexte et aux spécificités des territoires concernés. Ainsi, 3 structures ont été créées, Bichat (18e), La Pitié Salpêtrière (13e) et Hôtel Dieu (4e).

La Maison des femmes de l'APHP a été conçue pour offrir un lieu de répit, permettant aux femmes victimes de violences d'être en sécurité et de se reconstruire pendant, par exemple, le processus d'éviction du conjoint violent, la recherche d'un logement pérenne ou d'une place en centre d'hébergement d'urgence.

L'objectif est d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences, de précarité sanitaire et sociale en évitant la multiplicité des interlocuteur·rices, en favorisant la coordination des acteur·trices et en adaptant et coordonnant les réponses sur le volet médical, social et juridique.

Les trois premières Maisons des Femmes de l'AP-HP sont des lieux d'accueil, d'écoute, de soin, d'accompagnement et d'orientation et interviennent sur 4 volets :

- Le volet sanitaire et médical : une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle : médecin, sage-femme, gynécologue, infirmier·e, aide-soignant·e, psychologue, psychiatre, conseiller·e conjugal·e et familial·e, sexologue.
- Le volet social : un parcours personnalisé avec prise en charge individuelle et une aide à l'accès au droit dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, avec des travailleur·ses sociaux et des associations spécialisées.
- Le volet juridique : une permanence qui conseille et oriente avec des expert·es de l'aide aux victimes,

- Le volet judiciaire : une permanence policière permettant le dépôt de plainte.

Concernant le volet social, un appel à projet, piloté par l'OPVF, a été lancé en 2021 pour la mise en place de permanences sociales au sein de chaque structure de la Maison des femmes de l'AP-HP. Les associations HAFB et LTDF ont présenté un projet commun et remporté l'appel à projet pour les structures Bichat et Hôtel Dieu, 1 travailleuse sociale effectue un temps complet sur les 2 sites. L'association Aurore a remporté l'appel à projet pour la structure La Pitié Salpêtrière, 1 travailleuse sociale est à mi-temps sur le site.

En plus de ces consultations individuelles, des ateliers thérapeutiques et des groupes de parole sont proposés aux patientes victimes de violences. Les 3 structures sont ouvertes du lundi au vendredi et accueillent les femmes sur rendez-vous.

5. Le Protocole main-courante

Certaines victimes appréhendent de déposer une plainte car elles redoutent les conséquences judiciaires et familiales que leur démarche va nécessairement entraîner. Pour laisser à la victime la possibilité de signaler les faits, jusqu'à présent il était possible d'avoir recours à une déclaration de main-courante. Ce protocole est désormais proscrit dès lors que la victime révèle des faits de violences, quelle que soit leur nature (physiques, morales, sexuelles). Il convient désormais de permettre aux victimes de faire des déclarations sans dépôt de plainte sur un **procès-verbal de renseignement judiciaire**.

L'enquêteur·trice doit, dans ce cas, expliquer à la victime la différence entre un procès-verbal de dépôt de plainte et un procès-verbal de renseignement judiciaire. Dans tous les cas, les violences révélées par la victime doivent être signalées immédiatement au Parquet et ce, même si la victime ne souhaite pas déposer plainte et a eu recours au procès-verbal de renseignement judiciaire. La grille d'évaluation du danger doit être systématiquement jointe au PV de plainte ou de renseignement judiciaire adressé au Parquet.

6. Le Protocole féminicide (homicide conjugal)

L'OPVF reste en lien avec plusieurs dispositifs à la croisée de ses compétences et de celles des directions partenaires telles que la DSOL comme dans le cadre du protocole Féminicide (homicide conjugal) signée par la Maire en mars 2020, piloté par le Parquet des mineur·es. Ce dispositif est activé lorsque l'un des parents a été victime d'un homicide conjugal, ou d'une tentative d'homicide conjugal.

Le rôle du magistrat référent du parquet des mineurs est d'informer le Président du tribunal pour enfants de la mise en œuvre de ce protocole et de faire le lien avec le service d'enquête saisi, la CRIP 75, l'hôpital Trousseau et le centre de victimologie de Trousseau et le juge des enfants.

La CRIP désigne un binôme de professionnel·les de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Service Social Scolaire pour évaluer la situation. L'évaluation première de santé des mineur·es est réalisée par le SAMU qui décide de son orientation, en lien avec la cellule d'urgence médico-psychologique s'agissant de son état psychologique, une orientation est faite en priorité à l'hôpital Trousseau et complétée par une prise en charge par le centre de victimologie de Trousseau.

Le renforcement du lien avec la police permet d'identifier les situations et prendre en charge au mieux et au plus tôt les enfants co-victimes.

C. Coordination et formation

1. Le plan de formation des acteur·rices

La Ville de Paris propose à ses agent·es des formations adaptées à leurs missions respectives (accueil, accompagnement, médiation...). L'ensemble de ces formations constitue un véritable dispositif, coordonné et cohérent en matière de contenu.

Au Total : 6 453 personnes ont participé à une formation sur les violences faites aux femmes entre 2008 et 2021

(voir le tableau dans l'état des lieux OPVF 2021)

Objectifs du dispositif de formation

- Améliorer l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes
- Renforcer la qualification de chacun·e
- Identifier les acteurs et actrices qualifié·es et adapté·es
- Contribuer à mettre en place une réponse cohérente et pertinente sur tous les territoires parisiens

Les différents modules

1. Primo-accueil face aux violences de genre
2. Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales
3. Prise en compte des mariages forcés
4. Mutilations sexuelles féminines
5. Les enfants exposés à des violences conjugales
6. Les impacts psychologiques des violences
7. Les violences faites aux femmes dans le sport

- ✓ Chaque année, **60 assistant·es socio-éducatif.ves** sont formé·es. Elles et ils constituent un réseau de d'une centaine de référent·es violences conjugales présent·es dans les services sociaux parisiens. En 2020 et 2021, cette formation, pilotée par la DSOL a été suspendue suite à la pandémie.
- ✓ En 2020, la crise du COVID19 a occasionné le report des sessions de formation « primo-accueil face aux violences » en fin d'année, lorsque les mesures sanitaires autorisaient les formations en groupes restreints, trois sessions ont permis de formés **41 agent.es**. En 2021, la formation n'a pas pu être organisée.
- ✓ La mise en place de la formation violences conjugales -enfant et parentalité en 2020 et 2021 qui a permis de former **40 professionnel·les** de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- ✓ En 2021, deux formations animées par le CIDFF sur le repérage et l'orientation des femmes victimes de violences en insertion ont été dispensées auprès de **25 travailleur·ses sociaux·les** des espaces solidarité insertion.
- ✓ Les deux formations « *Prise en compte des mariages forcés* » et « *Mutilations sexuelles féminines* » sont désormais programmées tous les 2 ans (en 2019, 92 agent.es y ont participé). En 2021, la formation n'a pas pu reprendre en raison du contexte de pandémie et du rapprochement des services des ressources humaines entre le CASVP et la DASES et la mise en commun du catalogue de formations.

2. Les réseaux d'aide aux victimes (RAV) et les réseaux violences conjugales

La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS) et du schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales.

Avec l'appui des coordonnateur·rices des contrats de prévention et de sécurité, les mairies d'arrondissements peuvent développer un partenariat local à travers les Réseaux d'Aide aux Victimes (RAV) avec pour objectifs d'améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes sur chaque territoire.

L'activité des RAV-Violences faites aux femmes peut se résumer ainsi :

- la mise en réseau et la coordination des différents partenaires intervenant en matière de lutte contre les violences faites aux femmes sur l'arrondissement.
- l'échange d'informations, en lien avec les actions de la Ville de Paris, la vie de l'arrondissement ou plus globalement toutes les actualités intéressant l'objectif de lutte contre les violences faites aux femmes.
- l'approfondissement de points thématiques pour accroître les connaissances des membres en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.
- la réalisation d'outils de prévention, de sensibilisation et d'information du grand public et/ou des professionnel·les de l'arrondissement.
- la mise en place de groupes de travail thématiques et le retour de leurs activités.

Des exemples des thèmes traités dans les RAV-VF (Violences faites aux femmes) :

- le logement et hébergement des femmes victimes de violences
- l'accès aux droits », notamment au titre de séjour pour les femmes étrangères
- la petite enfance, les enfants/ados co-victimes de violences conjugales
- la santé des femmes au regard des violences, santé psychologique
- le harcèlement de rue, les violences dans l'espace public et au travail,
- mariages forcés et mutilations sexuelles féminines (MSF), etc.

En 2021, 5 RAV VF actifs (13e,14e,18e,19e,20e arrdts) au lieu de 9 RAV VF en 2020.

La crise sanitaire et le changement de mandature en juin 2020 ont ralenti les activités des réseaux d'aide aux victimes depuis deux ans.

Il est à noter que le RAV 19 a vu la poursuite du Point Femmes 19, animé par l'association Libres Terres des Femmes et un nouveau dépliant a été mis au point et diffusé. Le RAV 13 a organisé une présentation de la Maisons des femmes de l'APHP, antenne Casavia (Centre d'Accueil en SAnté sexuelle et de lutte contre les Violences à l'AP-HP), basée à la Pitié Salpêtrière. Cette liste n'est pas exhaustive.

À la demande du Cabinet de Nicolas Nordman, la DPMP a engagé avec les maires d'arrondissement la refonte des contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA) avec pour objectif d'aboutir à des documents plus compacts et permettant aux maires de mieux se saisir des outils existants, voire d'en développer de nouveaux notamment pour prévenir les violences faites aux femmes. À ce titre et dans le cadre des fiches actions des futurs CPSA, il est rappelé l'existence des réseaux d'aides aux victimes dans les arrondissements qui représentent une déclinaison territoriale du SDAV. Les RAV prenant en compte la lutte contre les violences faites aux femmes ont bien entendu toute leur place dans les futurs contrats.

Enfin, un Guide d'accueil et d'orientation des victimes à destination des professionnel.es parisiens, a été travaillé par les signataires du schéma départemental d'aide aux victimes et réalisé par la Direction de la Police Municipale et de la Prévention en 2018.

Ce guide vient d'être actualisé début 2022 et diffusé à l'ensemble des Réseaux d'Aide aux Victimes et plus largement aux professionnel·les parisien·nes susceptibles d'agir auprès des victimes.

Les réseaux violences conjugales (DSOL)

Dans plusieurs arrondissements, des **Réseaux locaux violences conjugales** sont constitués et interviennent dans l'aide aux victimes. Ces dispositifs sont placés sous l'égide des Espaces Parisiens des Solidarités (EPS), CHRS, PSA ou encore services sociaux scolaires dépendant de la Direction des Solidarités (DSOL) et de partenaires tels que les travailleur.es sociaux exerçant dans des commissariats.

Environ **130 « référent.es violences conjugales »** sur le territoire parisien, professionnel·les de la Direction des Solidarités, de la Direction des familles et de la petite enfance et de la Direction de la police municipale parisienne, participent à ces réseaux. Ils et elles constituent un réseau parisien dont le pilotage est assuré par le Bureau des Services Sociaux de la Sous-Direction des Territoires de la DSOL (Ville de Paris).

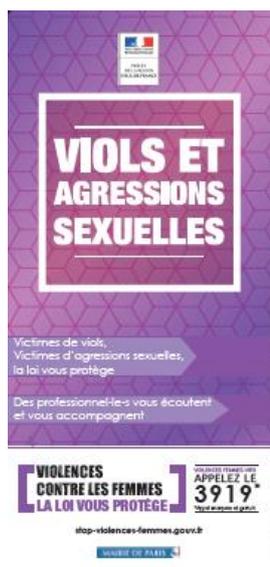
Ces deux réseaux sont complémentaires et permettent une réflexion commune autour du sujet des violences faites aux femmes et la mise en place d'outils et d'actions pour lutter contre ce phénomène.

3. Les publications destinées au public et aux professionnel·les

Rappel :

En 2019, la Ville de Paris a actualisé la brochure *Femmes d'ici et d'ailleurs* en rappelant les droits fondamentaux, administratifs et civils auxquels les étrangères victimes de violences peuvent recourir pour se protéger.

Elle a été éditée en 6 langues par la Mairie du 10^e arrondissement : anglais, espagnol, tamouls, arabe, turc et chinois. Toutes en libre téléchargement sur [Paris.fr](https://paris.fr)



La brochure viols et agressions sexuelles est en cours d'actualisation. Un groupe de travail en présence du Parquet de Paris, de la Direction de la Police municipale et de la Prévention ainsi que du Collectif Féministe Contre le Viol s'est réuni à ce sujet.

Le Violentomètre

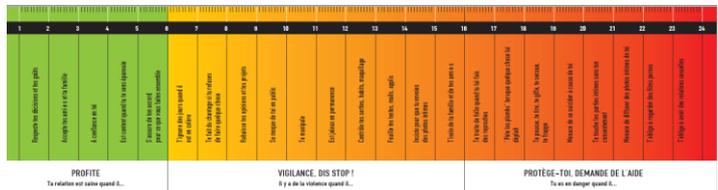
Le Violentomètre est une règle graduée pour "évaluer" si une relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences. Inspiré de supports existants en Amérique Latine, cet outil permet aux femmes de se questionner sur leur relation amoureuse en décryptant la présence ou la menace de violences sexistes et sexuelles dans leur couple. Ce support peut s'utiliser de manière préventive ou pour contribuer à évaluer le danger lors d'un accompagnement. (Prix d'argent Territoria).

Traductions en 13 langues

Il a d'abord été traduit en six langues (anglais, espagnol, tamouls, arabe, turc et chinois). En 2020, cinq traductions supplémentaires ont été réalisées (en roumain, italien, portugais, russe et farsi). En 2021, deux traductions supplémentaires ont été faites (en corse et en polonais). Ce qui porte à **13 traductions** en langues différentes, ainsi qu'en **braille et en FALC**.

Le Violentomètre a été demandé par plus de 120 collectivités territoriales, dans diverses Villes, Départements et Régions de France pour une reproduction à l'identique et une diffusion large.

Enfin, il a fait l'objet de customisation de sacs à pain et sacs de pharmacie dans diverses villes de France.

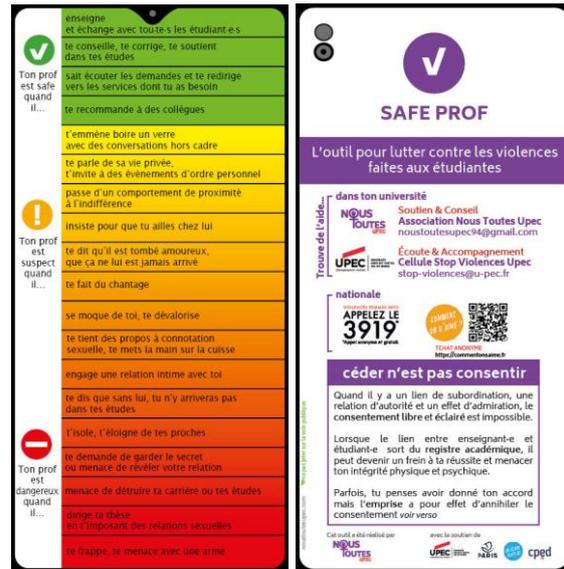


Le respectomètre a été réalisé en 2021 à l'initiative de la Ville de Paris/OPVF-SEII. Il s'agit d'un outil de prévention et de sensibilisation permettant de réfléchir aux comportements respectueux et égalitaires dans les relations amoureuses et affectives.

En 2021, un nouvel outil a été conçu et réalisé, à l'initiative de Nous Toutes Upec avec le soutien de l'Upec, la ville de Paris/OPVF, En avant Toutes et la CPED (Conférence permanente égalité diversité).

Son nom : **SafeProf** : un outil pour lutter contre les violences entre étudiant·es et enseignant·es.

Il est accessible sur le site internet de Nous Toutes Upec : <https://noustoutesupec.com/safeprof/>



Enfin, un nouvel outil est en cours de finalisation : **Règle O'Sport**, sur la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le monde sportif. Il est réalisé à l'initiative du Comité Paralympique et Sportif Française et l'AFFA (Association Francophone de Femmes Autistes), en partenariat avec le Ministère des sports / Bureau Éthique sportive et protection des publics, l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis et la ville de Paris/OPVF (bientôt en ligne).

Visibilité

1. Organisation et coordination du 25 novembre

Depuis 2006, durant deux semaines, de nombreuses actions sont organisées dans tous les arrondissements afin de sensibiliser le grand public et les professionnel·les à la question des violences faites aux femmes.

L'OPVF impulse l'organisation d'un **programme parisien de visibilité des luttes contre** les violences faites aux femmes en contribuant à leur promotion et en collaborant à la réflexion de la programmation. Les partenaires associatifs, les mairies d'arrondissement, les Points d'accès au droit, les services sociaux et les centres sociaux, sont de plus en plus nombreux à y participer.

Depuis 2015, à l'occasion de la **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**, la Ville organise une journée de **rencontre interprofessionnelle** chaque année.

- **En 2015** : les conséquences des violences sur la santé physique et psychologique.
- **En 2016** : les enfants co-victimes de violences conjugales - « Protéger la mère, c'est protéger l'enfant » (avec 350 personnes).
- **En 2017** : le sport, bastion du sexisme et/ou moyen de reconstruction de soi pour les femmes et jeunes filles qui ont été victimes de violences conjugales et intrafamiliales (environ 250 personnes).
- **En 2018** : les violences faites aux jeunes femmes, prévenir le sexisme et accompagner les victimes (avec plus de 400 professionnel·les de différents secteurs : jeunesse, social, éducation spécialisée, santé, universitaire etc.)
- **En 2019** : *Face aux violences, sortons du silence nous avons toutes des droits*, pour traiter l'impact des violences sur le droit des femmes étrangères (plus de 250 professionnel·les).
- **En 2020** : Les violences patriarcales à l'encontre des enfants et des jeunes (plus de 200 professionnel·les connecté·es à distance)

En 2021 : Le sexisme aux racines des violences faites aux femmes

Lors de la 7e journée de rencontre interprofessionnelle, Mardi 23 novembre 2021 en visioconférence, une vingtaine d'intervenantes étaient présentes et **250 professionnel·les** se sont connecté·es à distance. La Ville de Paris a souhaité aborder pour cette édition "Le sexisme aux racines des violences faites aux femmes". Cette journée a été l'occasion de comprendre et de remonter aux racines des violences faites aux femmes pour mieux combattre ces comportements sexistes dans toutes les sphères de la société et à travers tous les âges et prendre connaissance des recours ouverts par la loi pour lutter contre les VSS.



Œuvre réalisée par Analia Martin-Lefèvre étudiante à l'EPSAA, l'école de communication visuelle de la Ville de Paris

Les étudiant.es de l'ESPAA de l'école d'arts graphiques de la Ville de Paris ont participé à cette campagne avec la création de visuels qui a donné lieu à une exposition à QJ. Une campagne 360° a été réalisée par la Mission Communication de la DDCT en appui avec le SEII à travers des affichages, les réseaux sociaux et le web et la mise en ligne d'événements sur le site Que faire à Paris.

Le Conseil Parisien de la Jeunesse et les étudiant.es de l'École professionnelle supérieure d'arts graphiques (ESPAA) ont présenté leurs travaux puis **4 tables rondes** se sont déroulés sous la présidence d'Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Table ronde n° 1 : Aux racines des violences faites aux femmes, le sexisme structurel

- L'universalité du sexisme, Marie Serre, anthropologue, formatrice, conférencière, spécialisée en gestion de l'altérité
- Conversation autour du sexisme structurel, Moïra Sauvage, membre du Collectif Ensemble contre le sexisme et Céline Piques, Présidente de l'association Osez le féminisme !

Table ronde n° 2 : Les recours contre les violences sexistes et sexuelles

- L'appréhension des violences sexistes et sexuelles par le droit positif et la pratique judiciaire : Jessie Duval, parquet du tribunal judiciaire de Paris
- Les limites du droit applicable en matière de violences sexistes et sexuelles : Catherine Le Magueresse, docteure en droit, chercheuse associée à l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de l'université Panthéon-Sorbonne, autrice de l'ouvrage « Les pièges du consentement. Pour une redéfinition pénale du consentement sexuel », Éditions iXe
- Le besoin de prise en charge globale des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles : l'expérimentation de Maison des Femmes à l'AP-HP : Anne Rubinstein, directrice de cabinet du directeur général de l'AP-HP

Table ronde n° 3 : Les violences sexistes et sexuelles à tous les âges

- Les violences sexistes et sexuelles commises sur les enfants, présentation d'un cas clinique et de sa prise en charge : Jane Lavaud, psychologue clinicienne, auprès du Centre de victimologie pour mineurs de l'hôpital Trousseau
- Les violences sexistes et sexuelles commises sur les adolescentes, focus sur le phénomène de prostitution des mineures : Bérangère Wallaert, déléguée générale de l'association Agir contre la prostitution des enfants
- Les violences sexistes et sexuelles commises sur les femmes, focus sur le monde du travail : Vesna Nikolov, juriste chargée de mission à l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail
- Les violences sexistes commises sur les femmes âgées : Carole Kerusoré, directrice de l'association Libres terres des femmes

Table ronde n° 4 : les violences sexistes et sexuelles dans tous les espaces

- Présentation du rapport « Numérique, le sexisme en liberté », Pauline Stumpf, étudiante Sciences Po
- Les violences sexistes et sexuelles dans le monde du sport : Béatrice Barbusse, sociologue, vice-présidente déléguée de la Fédération française de handball
- Les violences sexistes et sexuelles dans le monde du théâtre : Sofia Antoine, artiste de rue, comédienne, membre de la collective Les Tenaces, lanceuse d’alerte et activiste FEMEN
- Les violences sexistes et sexuelles dans le monde universitaire : Claire Bourdille, responsable de l’association NousToutes UPEC
- Les violences sexistes et sexuelles dans les espaces festifs : Domitille Raveau, directrice de l’association Consentis

Les Actes de cette rencontre seront accessibles sur paris.fr

--- ---

Les événements dans les arrondissements de Paris

En 2021, les événements en présentiel ont repris progressivement. Ainsi, **plus de 3000 parisien·nes et professionnel·les** se sont mobilisé·es lors de la campagne avec plus de **70 événements**.

(Rappel : en 2020, au regard du contexte sanitaire, toutes les manifestations se sont tenues « à distance »).

7 mairies d’arrondissement, 7 services sociaux de proximité, 3 points d’accès au droit, 2 espaces solidarité insertion, 1 point d’accès aux droits, 1 maisons de la vie associative et citoyenne, 8 centres Paris anim’ et centres socioculturels. Une dizaine événements ont relayé la thématique « violences sexistes et sexuelles ».
